



Procès-verbal de l'assemblée communale du 24.04.2017

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 24.04.2017 et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Ouverture de l'assemblée	20.00 heures
Présidence	Madame la présidente de commune Josiane Zeyer
Electeurs présents	63
Majorité absolue	32
Scrutateurs	Madame Therese Speich Monsieur Daniel Bachmann

A 20.00 heures, la présidente de commune, Madame Josiane Zeyer, salue les électeurs/trices présents/tes à la deuxième assemblée communale ordinaire de la période législative 2016 – 2021.

Elle annonce, que lors de la publication de la convocation dans la Feuille officielle, un ordre du jour manquait. La convocation ordinaire adressée aux électrices et électeurs contenait cependant tous les points de l'ordre du jour.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

La presse est représentée par Monsieur Sprecher (Freiburger Nachrichten et Murtenbieter).

Se sont excusés Monsieur et Madame Ferdinand et Cécilia Strickner, Monsieur Andreas Hess, Monsieur Beat Bigler, Madame Beatrice Magnin, Monsieur et Madame Werner et Irene Fankhauser, Madame Lea Fankhauser, Monsieur et Madame Emil et Ilse Gerzner, Madame Sarah Mäder, Monsieur Sébastien Terreaux, Monsieur Oxel Suarez Alvarez, Monsieur Thomas Aebischer, Monsieur Sebastian Heiniger, Madame Franziska Weissbach, Madame Stefanie Zeyer ainsi que Monsieur Daniel Zeyer.

Madame Therese Speich et Monsieur Daniel Bachmann sont élus scrutateurs à l'unanimité.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 05.12.2016

Les observations écrites relatives au procès-verbal du 05.12.2016 reçues ont été adaptées.
Le procès-verbal de l'assemblée communale du 05.12.2016 est **approuvé à l'unanimité**.

2. Comptes 2016

2.1. Rapport du conseil communal

Andreas Spring, conseiller communal explique, au moyen d'une présentation Powerpoint les comptes de fonctionnement 2016. Il souligne les écarts les plus importants dans les domaines: administration, sécurité publique, éducation, culture – culte et loisirs, santé, aide sociale, transports, protection de l'environnement et aménagement du territoire, économie, ainsi que les finances et contributions.

La somme de CHF 304'000.00 était budgétisée au compte administration, toutefois CHF 341'000.00 ont été nécessaires. La différence correspond à la fête de départ organisée pour Monsieur Zürcher, ancien syndic. Les coûts liés au nouveau site Internet, ont en outre été imputés directement sur les comptes de fonctionnement.

Les finances et contributions ont produit un montant d'env. CHF 20'000.00 supérieur à celui budgétisé.

Le total des comptes de fonctionnement 2016 présentent un excédent de dépenses de CHF 49'663.00.

Les amortissements ordinaires se montent à CHF 75'015.00. Des amortissements supplémentaires d'un montant de CHF 10'000.00 ont été effectués.

Andreas Spring, conseiller communal, informe sur les comptes des investissements 2016. CHF 230'343.00 ont été budgétisés. Toutefois, des investissements d'un total de CHF 302'963.00 ont été réalisés. La différence provient principalement de coûts supplémentaires générés par la réfection et le marquage des routes.

2.2. Rapport de la commission financière

Le président de la commission financière, Herr Kurt Grüning, donne lecture des positions individuelles du rapport de l'organe de révision CORE (Monsieur Stritt). Les finances de la commune de Meyriez sont fondamentalement saines. La commission des finances recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2016.

Au nom de la commission financière, Monsieur Kurt Grüning remercie la présidente de la commune, la caissière communale, le conseil communal et la Société CORE (Monsieur Stritt) pour l'excellente collaboration.

Une citoyenne demande pourquoi aucune provision pour frais de rénovation de l'immeuble n'a pu être constituée.

Andreas Spring, conseiller communal, répond que ceci n'a pu se faire, car le montant total des frais n'était pas connu. L'état des appartements de l'immeuble est maintenant connu. Suite à la mises en conformité un fonds pourra être constitué, il sera mis à jour annuellement.

Un citoyen demande suivant quels critères se calcule la péréquation financière.

Andreas Spring, conseiller communal, explique que ceux-ci sont déterminés par la péréquation des ressources et des besoins. Il s'agit d'une formule créée par le canton et décrite en détail sur Internet.

Un citoyen mentionne la contribution des coûts d'env. CHF 119'000.00, au canton, pour l'abri de protection civile du projet de construction „Saatzuchtgenossenschaft“. Il demande au conseil communal de prendre contact avec le responsable de la coopérative, afin que des places d'abri de protection civile puissent effectivement être aménagées sur ce site.

La présidente de commune répond, que ceci est déjà programmé. Selon la façon dont se présente le projet, des places de protection civile seront nécessaires. Le conseil communal prendra contact avec le canton afin de demander une prolongation du délai de soumission.

Une citoyenne demande la parole. Elle a déjà posé la question lors de l'assemblée communale automnale, à savoir si la réfection et l'aménagement des nouvelles cuisines de l'immeuble Chatoney, donnent lieu à une hausse de loyer. Elle trouve que l'aménagement d'une cuisine équipée de nouveaux appareils ménagers représente une valeur ajoutée.

La présidente de commune répond, que la cuisine date de plus de 20 ans.

La citoyenne insiste, sur le fait que cette valeur ajoutée justifie une hausse de loyer.

Andreas Spring, conseiller communal, ajoute que la cuisine a été mise aux standards les plus récents, c'est pourquoi une augmentation de loyer est injustifiée. La location actuelle est conforme aux réalités du marché.

Un citoyen estime, qu'à ces yeux, il serait totalement inconvenant d'augmenter les loyers suite à une rénovation, alors que depuis des années, le taux hypothécaire est au plus bas, et qu'aucun locataire n'ait sollicité une baisse de loyer.

2.3. Approbation des comptes 2016

Les comptes 2016 sont approuvés **à l'unanimité avec 1 abstention.**

La présidente de commune remercie la caissière communale et la commission financière pour le travail irréprochable.

3. Présentation du plan financier 2017 – 2022

Andreas Spring, conseiller communal présente, à travers une présentation Powerpoint, les investissements planifiés jusqu'en 2022. Il énonce l'assainissement de l'immeuble Chatoney Sud pour un montant de CHF 160'000.00 (2017), la participation de la commune au nouveau local du centre de renfort des sapeurs-pompiers d'env. CHF 600'000.00 (dès 2017), la participation de la commune à la STEP Duo (Chiètres – Morat) d'un montant d'env. CHF 755'000.00 (dès 2018), l'assainissement des homes du Réseau Santé du district Lac RSL avec un montant annuel d'env. CHF 60'000.00, l'aménagement du trottoir de la Rue de Lausanne d'un montant d'env. CHF 200'000.00 (à partir de 2020) ainsi que la construction de la structure d'amarrage des bateaux pour la somme d'env. CHF 1'500'000.00 (dès 2020).

Les taux d'intérêt, particulièrement faibles actuellement, avantage la commune dans le financement de ses investissements. Pour le moment, la commune dispose toujours d'une fortune par habitant, et obtient ainsi une bonne notation auprès des banques. A partir de 2020, la commune sera néanmoins contrainte d'avoir recours à un capital d'emprunt afin de pouvoir réaliser ces investissements.

Andreas Spring, conseiller communal, présente, à travers une présentation Powerpoint, les comptes de fonctionnement jusqu'en 2022. Dès 2021 la commune serait susceptible de connaître une croissance grâce aux nouveaux arrivants, ayant pour conséquence une augmentation des recettes fiscales. Bien entendu, cette situation implique aussi que la révision du plan d'aménagement local progresse

Les explications données par le conseiller communal Andreas Spring sont remerciées par des applaudissements.

4. Divers

La présidente de commune informe, que des dépravations et déchets sauvages ont repris de l'ampleur dans le Parc Chatoney. A cet effet, le conseil communal avait déjà pris contact avec la police cantonale pour une présence renforcée. La présidente de commune demande aux personnes présentes d'aviser la police en cas d'incidents.

Monsieur Stefan Leuenberger, du groupe de travail Chatoney informe, que le groupe de travail a discuté pour la première fois déjà en 2015 de la direction à prendre dans ce but. Les dépravations surviennent surtout le soir et durant la nuit. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'un règlement de police doit être disponible. Le canton est sur le point d'établir un règlement standard, que les communes pourront appliquer. Ce règlement doit notamment pouvoir être appliqué, et pour cela seule la police est habilitée. Mais il existe d'autres points qui doivent être mieux réglés. A cet effet, le groupe de travail propose de placer plus de récipients sélectifs destinés à recevoir les déchets de telle sorte qu'ils puissent être triés. Le problème du sanitaire n'est pas non plus résolu. La proposition du groupe de travail est de mettre un sanitaire central à disposition. Un autre problème, sont les tables, bancs et l'espace grill, souvent utilisés en fin de semaine par les personnes de l'extérieur. La proposition du groupe de travail est que l'on puisse au moins utiliser les tables et bancs de la cabane à côté de l'espace grill.

Le problème principal vu par le groupe de travail est que le parc est accessible durant 24 heures. Le conseil communal et les habitants devraient sérieusement réfléchir, dans quelle direction ils souhaitent se diriger. Il serait utile de prendre en considération l'éventuelle fermeture du parc à partir d'une certaine heure le soir.

Un panneau ne serait pas d'une grande efficacité, par contre la variante „pose de clôture“ devrait être examinée. Par conséquent, le groupe de travail demande au conseil communal de soumettre une proposition lors de l'assemblée communale automnale.

La présidente de commune ajoute, que le conseil communal a déjà fait une demande d'offre pour un conteneur auprès de la Maison Haldimann AG. De plus, le conseil communal procède à l'élaboration d'un règlement de police, qui puisse ensuite être mis en pratique. Concernant la fermeture du parc, le conseil communal a déjà demandé une offre. La pose d'une clôture avec système d'accès coûte env. CHF 20'000.00.

Une citoyenne demande, comment les autres communes du bord du lac gèrent le problème.

La présidente de commune explique que la commune de Greng a mis en place un système d'accès. Les usagers doivent acheter un batch au bureau communal. Les communes de Morat et Montilier ont les mêmes problèmes que notre commune.

Un citoyen propose au conseil communal de se renseigner auprès de plus grandes communes. Il sait, par exemple, que la Ville de Bienne ferme ses parcs à clé durant la nuit.

La présidente de commune rétorque, qu'il faut d'abord disposer d'une base solide, à savoir un règlement de police.

Monsieur Stefan Leuenberger ajoute, qu'il ne sert à rien d'apposer un panneau. Certaines personnes ne respectent pas les consignes. Malgré l'interdiction, elles laissent les chiens en toute liberté ou mettent la musique à plein volume. Tant qu'il n'y aura pas de sanctions, le problème persistera. Il demande, quand est-ce que le règlement de police sera achevé.

La présidente de commune répond, que le conseil communal s'affaire à l'élaboration du règlement.

Une citoyenne demande, quand est-ce que le problème est le plus important.

Monsieur Stefan Leuenberger répond, que c'est toujours le soir, durant la nuit et généralement en fin de semaine que cela se passe.

Un citoyen constate que le problème avec les corbeaux prend de l'ampleur.

La présidente de commune répond, qu'il s'agit là d'un problème connu, mais durant la période de couvaision, rien ne peut être entrepris.

Un citoyen soumet la demande de la prolongation et de l'élargissement du pont de la petite plage de Chatoney.

La présidente de commune répond, qu'elle ne connaît pas les conditions exigées par le canton pour un tel changement. Le conseil communal va toutefois se renseigner et examiner la demande.

Claude Lurf, conseiller communal, informe de la situation actuelle de la révision du plan d'aménagement local. Le conseil communal a débuté les travaux en 2015. Une commission de planification a ensuite été constituée. Celle-ci s'est rencontrée à l'occasion de 3 séances et a élaboré des bases, permettant de formuler, en particulier, dans quelle direction la commune va s'orienter avec la révision du plan d'aménagement local. Le Parc Chatoney est assurément un élément essentiel de cette révision du plan d'aménagement local.

Après avoir défini les objectifs, l'urbaniste a adressé ledit dossier d'audit aux autorités cantonales pour examen et préavis, en été 2016. Le préavis a été reçu en mars 2017 par la commune. Au total, 16 offices ont communiqué leurs prescriptions sur ce dossier. Les directives que les experts, l'urbaniste, les planificateurs des transports, paysagiste, de l'énergie doivent élaborer ensemble avec la commission de planification et le conseil communal sont maintenant claires. Cela étant, nous avons près d'un an de retard avec les travaux et l'approbation du dossier devrait être prévue vers 2020.

Claude Lurf, conseiller communal informe, qu'il y a encore du terrain à construire disponible dans la commune. Trois grandes parties, en particulier, sont encore propriétaires de terrain constructible et projettent une construction de grande taille. Ce sont, la paroisse réformée, la Société immobilière Bulliard, qui a acquis l'ex-parcelle Saatzucht, ainsi que l'Hôtel Le Vieux-Manoir au Lac.

Le conseil communal est en discussion avec toutes les parties et un dialogue est engagé afin de trouver les meilleures solutions. Dans le cadre du programme de planification, le conseil communal discutera maintenant de la voie à suivre.

Un citoyen demande, quels sont les objectifs prioritaires fixés par la commission de planification concernant la révision de plan d'aménagement local.

Claude Lurf, conseiller communal répond, que la commune de Meyriez aspire au développement des objectifs suivants:

- qualité de vie élevée pour toutes les générations
- sauvegarde et mise en valeur du centre du village comme lieu de rencontre
- bonnes infrastructures.

Les objectifs suivants sont également définis: objectif résidentiel, objectif du paysage et de la nature, objectif transport public et énergétique.

Le citoyen constate alors que la question n'est pas vraiment concrète.

Claude Lurf, conseiller communal explique, qu'elle ne devait pas absolument être concrète. Nous avons tout d'abord dû attendre les exigences des départements, avant de concrétiser quoi que ce soit.

Le même citoyen demande, quand est-ce que des informations précises seront disponibles.

Claude Lurf, conseiller communal, répond qu'au moins 3 autres procédures de participation sont planifiées.

Thomas Weissbach, conseiller communal, informe que Messieurs Mathias Kurz et Werner Zürcher ont démissionné de leur fonction à la déchetterie. La déchetterie sera exploitée conjointement avec la commune de Greng, à laquelle il a déjà été demandé si quelqu'un était intéressé, malheureusement sans succès. Deux personnes bénévoles sont donc toujours recherchées. Dans la mesure où les postes ne peuvent être repourvus, la déchetterie ne sera ouverte qu'un samedi sur deux. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du secrétaire communal.

Thomas Weissbach, conseiller communal informe, que comme annoncé à l'assemblée communale automnale de 2016, le conseil communal souhaitait en fait soumettre les premiers règlements édictés pour approbation lors de cette assemblée communale. Cependant, les ébauches du règlement doivent d'abord être examinées par le département cantonal. Après l'approbation par le canton, le dossier des règlements sera mis à l'enquête publique et pourra être consulté au bureau communal. Les règlements seront ainsi soumis au vote lors l'assemblée communale automnale.

Un concitoyen demande à quelles conditions les employés de la déchetterie sont rémunérés.

Thomas Weissbach, conseiller communal répond, que la rémunération se monte à CHF 25.00 de l'heure.

Le citoyen demande, quel est l'âge requis pour occuper cette fonction.

La présidente de commune répond, que les personnes doivent être âgées d'au moins dix-huit ans, car la commune ne désire pas entrer en conflit avec thème de la „sécurité chez les adolescents “.

La présidente de commune mentionne que Monsieur Werner Zürcher a été durant de nombreuses années responsable pour le contrôle du feu bactérien dans la commune. Il a maintenant souhaité cesser son activité et la commune est également à la recherche d'un remplaçant bénévole. Le canton fournit des informations utiles à la détection des plantes contaminées. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du secrétaire communal ou de la présidente de commune.

Un citoyen félicite le conseil communal pour création du nouveau site Internet. Il apprécie tout spécialement l'accès aux données financières.

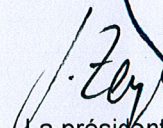
Les participants applaudissent le nouveau site Internet.

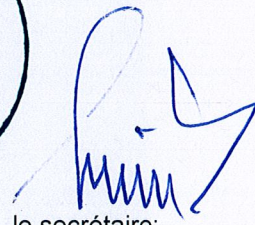
La présidente de commune remercie les collègues du conseil communal, la caissière communale, le secrétaire communal et tous les collaborateurs qui œuvrent pour la commune.

Clôture : 21.05 heures

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DE MEYRIEZ




La présidente de commune:
J. Zeyer



le secrétaire:
E. Speich

Suite à l'assemblée, les participants sont conviés à un apéritif.